

MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE

Municipalité de Sainte-Luce

Présentation publique du 1^{er} mai 2023



PLAN DE LA PRÉSENTATION

- État de la situation ;
- Historique du dossier ;
- Présentation de la solution retenue (solution commune) ;
- Liste des améliorations aux infrastructures ;
- Scénario de financement ;
- Étapes à venir ;
- Période de questions.

POUR COMMENTAIRES

ÉTAT DE LA SITUATION

ÉTAT DE LA SITUATION

- Installations de production d'eau potable désuètes et non-conformes à la réglementation provinciale pour les secteurs Sainte-Luce et Luceville ;
 - Réservoirs d'eau brute vulnérables à la contamination ;
 - Systèmes de désinfection de l'eau non-conformes ;
 - Deux réseaux distincts pour la production, le traitement et la distribution d'eau potable ;
- Gestion globale de la distribution de l'eau brute impossible selon la configuration actuelle des infrastructures ; Capacité des galeries de captage d'eau souterraine inférieure à la limite théorique des besoins en eau potable pour Sainte-Luce ;
- Capacité insuffisante du réservoir de Ste-Luce pour la protection incendie.

ÉTAT DE LA SITUATION

- Plan d'ensemble des infrastructures existantes

Plan d'ensemble des infrastructures existantes

POUR COMMENTAIRES



ÉTAT DE LA SITUATION

- Réservoir 1 – Secteur Luceville



ÉTAT DE LA SITUATION

- Réservoir 3 – Secteur Sainte-Luce



POUR COMMENTAIRES

HISTORIQUE DU PROJET

HISTORIQUE DU PROJET

- 2015 : Étude préliminaire pour la mise aux normes du système de chloration existant du secteur de Ste-Luce
- 2016 : Octroi d'un mandat à ARPO pour une étude d'ingénierie relative à la mise aux normes du poste de chloration du secteur Ste-Luce ;
- Février 2017 : Recommandation de ARPO de considérer la mise aux normes des infrastructures de production et d'alimentation en eau des secteurs Luceville et Ste-Luce et de considérer leur mise en commun parmi les solutions à analyser ;
- Septembre 2017 : Dépôt d'une note technique complémentaire par ARPO pour justifier la mise aux normes des infrastructures de production et d'alimentation en eau du secteur Luceville en complément du projet de normalisation de Ste-Luce en considérant la mise en place d'infrastructures communes ;

HISTORIQUE DU PROJET

- Juillet 2019 : Nouveau mandat accordé à ARPO pour la réalisation d'une étude préliminaire sur la mise aux normes des installations d'eau potable des secteurs de Luceville et Ste-Luce ;
- Septembre 2021 : Rapport final d'étape 1 : Élaboration des solutions applicables pour la mise aux normes des infrastructures d'approvisionnement en eau de la municipalité;
- Juin 2022 : Rapport d'étape 2 : Analyse comparative des solutions applicables et détermination de l'option optimale pour la mise aux normes. Cette solution consiste à la mise en commun des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable des deux secteurs de la municipalité ;
- Janvier 2023 : Rapport final étude d'ingénierie préliminaire : Elaboration détaillée de la solution optimale de mise aux normes des infrastructures d'eau potable.

PRÉSENTATION DE LA SOLUTION RETENUE

POUR COMMENTAIRES

PRÉSENTATION DE LA SOLUTION RETENUE

- Construction d'un ouvrage de production, d'emmagasinement et de distribution de l'eau potable commun aux deux secteurs de la municipalité ;
 - Nouvelles conduites d'adduction pour acheminer l'eau de l'ensemble des galeries de captage vers le site de traitement ;
 - Nouveau système de traitement (désinfection et adoucissement) ;
 - Nouveau réservoir d'eau potable ;
 - Groupes de pompes pour la distribution de l'eau potable vers les deux réseaux ;
 - Désaffectation des réservoirs et postes de chloration existants.

POUR COMMENTAIRES

PRÉSENTATION DE LA SOLUTION RETENUE

- Plan d'ensemble de la solution retenue

Plan d'ensemble de la solution retenue

POUR COMMENTAIRES



**LISTE DES
AMÉLIORATIONS AUX
INFRASTRUCTURES**

POUR COMMENTAIRES

LISTE DES AMÉLIORATIONS AUX INFRASTRUCTURES

- Installations de production, d'emmagasinement et de distribution d'eau potable **modernes et conformes** à la réglementation (qualité bactériologique) ;
- Opération d'**un seul** système de traitement et d'emmagasinement au lieu de deux ;
- Localisation sur le **même site** de l'ensemble des infrastructures de traitement, d'emmagasinement et de distribution de l'eau potable ;
- Optimisation de la ressource « **Eau brute** » par la gestion globale des galeries de captage ;
- Nouveau réservoir de **capacité suffisante** pour les besoins de consommation et de protection incendie ;
- **Augmentation du débit incendie** disponible sur les réseaux de Ste-Luce et Luceville ;
- **Amélioration de l'accessibilité** des infrastructures pour l'entretien et l'opération ;
- **Diminution de la dureté de l'eau.**

POUR COMMENTAIRES

SCÉNARIO DE FINANCEMENT

SCÉNARIO DE FINANCEMENT

Coût total projet	Montant assumé par le MAMH (Programme d'aide financière PRIMEAU)	Montant assumé par la Municipalité	Coût annuel assumé par la Municipalité (amortissement sur 20 ans à 6 %)	Charge fiscale annuelle moyenne du contribuable
	95%	5%		
10 200 000,00 \$	9 690 000,00 \$	510 000,00 \$	44 464,00 \$	26,07 \$

- Optimisation des coûts d'opération et d'entretien annuel ;
- Conditionnel à l'obtention de l'aide financière requise ;

POUR COMMENTAIRES

ÉTAPES À VENIR

ÉTAPES À VENIR

- Acceptation du rapport final étude d'ingénierie préliminaire par le MAMH ;
- Demande et confirmation de l'aide financière au MAMH ;
- Préparation des plans et devis ;
- Demande d'autorisation ministérielle (MELCCFP) ;
- Appel d'offres public pour les travaux ;
- Construction des ouvrages ;
- Mise en service des nouvelles infrastructures.

POUR COMMENTAIRES

PÉRIODE DE QUESTIONS
